

LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123
du ministère de la Jeunesse et des
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

**2^e CHAMPIONNAT DE TIR SPORTIF LONGUE DISTANCE
DE LA LIGUE OUEST FCD
Samedi 28 avril 2018 à GUER-COËTQUIDAN (56)**

- Annexe 1** : Déroulement des épreuves ;
- Annexe2** : Règlement des épreuves de tir ;
- Annexe3** : Plan de situation ;

1. GÉNÉRALITÉS

La ligue Ouest avec le soutien de l'Association sportive et artistiques des Écoles de Saint-Cyr-Coëtquidan (ASAEC), organise le 2^{ème} championnat de ligue de Tir Longue Distance (TLD) le samedi 28 avril 2018 à GUER-COËTQUIDAN (56).

2. ORGANISATION TECHNIQUE

a) Club Organisateur :

ASAEC section tir

Responsable : M. SCHWARTZ Patrick - 02 97 75 77 41

Moniteurs tirs cours TAM : A/C BALLON - 06 27 63 55 58

A/C MARTIN : 06 82 36 66 41

b) Conseiller technique sportif « tir sportif » de la ligue :

Pascal KERLAU (mail : kerlau.pascal@free.fr / ctstir.lo@gmail.com - mobile : 06 08 90 82 18)

c) Règlement :

L'épreuve est organisée conformément au règlement particulier du championnat de tir longue distance cité en référence et établi en 2017.

Les nouvelles dispositions ISSF FFTIR relatives à la tenue des athlètes, **qui doit être exclusivement sportive** avec, si possible des marquages spécifiques au club et le règlement FFTir actuel concernant le contrôle des armes et le drapeau de sécurité, seront rigoureusement appliquées.

d) Contrôle des documents :

Les participants doivent présenter la licence de la FCD, saison 2017 / 2018, ainsi que la licence de la FFTir de la saison 2017 / 2018 **revêtue au verso du cachet et signature du médecin.**

En cas de non présentation de celles-ci, la participation au championnat est refusée et ne donne droit à aucun remboursement des frais d'inscription.

Il n'y a pas de date butoir pour prendre une licence FCD pour les civils extérieurs à la défense (modification de la FCD pour la saison 2017-2018). Un duplicata peut être imprimé directement par le club dans son espace « SYGELIC ».

e) Moyens à charge des compétiteurs

Chaque compétiteur disposera de son arme, de ses munitions, de son tapis de sol, de sa protection auditive et oculaire de tir. Aucun télescope ou autre dispositif de pointage des impacts ne sera fourni par l'organisation.

f) Déroulement de l'épreuve :

Il est précisé en annexe 1.

Samedi 28 avril 2018 sur 16 postes :

Accueil des compétiteurs à **7 heures précises et 10 heures 30 précises** à l'entrée du **camp des écoles** au niveau des statues (entrée par Beignon). Les participants non présents à ces horaires ne pourront plus accéder au champ de tir et ne pourront pas participer à la compétition.

g) Challenge :

Le challenge portera sur les 3 distances suivantes

- 400 m.
- 600 m et 800 m.
- Classement combiné 400/600m.

h) Récompenses :

- Une coupe par équipe de deux tireurs du même club par discipline/distance et une pour le combiné 400/600m.
- Une médaille aux trois premiers du challenge de chaque distance et du combiné.

3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES

a) Transport :

Le transport est à la charge des clubs participants.

L'ASAEC mettra à la disposition des compétiteurs deux véhicules 9 places pour un transport rapide aux cibles.

b) Restauration :

La restauration pour le déjeuner est prise en charge par la ligue Ouest. Les repas seront fournis par le cercle-mess des écoles de Saint-Cyr Coëtquidan.

Les réservations seront arrêtées le lundi 23 avril 2018.

c) Soutien compétition

La ligue Ouest fournira les cibles C200 visuel plein et demi-visuel, les gommettes et les supports de ciblerie.

d) Santé :

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD (titre 2) et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais inférieurs (ou au plus égaux) à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique.

Ce soutien santé doit répondre aux conditions préconisées par :

- la réglementation de la fédération délégataire ;
- la réglementation de droit public ;
- l'autorité d'accueil ;
- le dirigeant de la ligue et/ou du club responsable de l'événement sportif ou par le conseiller technique sportif, en fonction des possibilités locales et institutionnelles.

En cas d'incident, comme lors des compétitions de la FFTir, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

La ligue Ouest mettra un défibrillateur automatique mobile à disposition des organisateurs.

La section tir de l'ASAEC mettra à disposition une trousse de premiers secours.

4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES

a) Inscriptions :

Les inscriptions se font exclusivement via l'espace SYGEMA avant le **mardi 24 avril 2018, terme de rigueur.**

Les clubs utiliseront cette nouvelle application. Pour cela ils doivent prendre contact avec le secrétariat de leur club.

b) Engagement :

Droits d'inscription : 15 € par compétiteur pour la compétition quel que soit le nombre d'épreuves tirées (repas compris).

Attention : L'inscription se faisant par SYGEMA, les clubs ne devront pas faire parvenir les chèques de participation à la ligue.

Une facture correspondant à l'ensemble des droits d'inscription sera envoyée aux clubs par le trésorier de la ligue.

c) Financement :

Les différentes factures pour paiement ou remboursement seront adressées à la ligue Ouest. **Elles devront être établies au nom de la ligue Ouest FCD.**

d) Accompagnateurs non tireurs (non officiels) :

Les accompagnateurs non licenciés à la FCD ne sont pas admis sur le site.

e) Assurance :

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que par le contrat d'assurance automobile souscrit par la FCD auprès de la GMF, **si les véhicules sont inscrits sur le registre de sortie de véhicules du club d'appartenance avant le départ,** ainsi que par l'agrément de la Fédération française de tir (FFTir).

f) Droit à l'image :

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre de tir et sur lesquelles il pourrait apparaître, à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

g) Bilan activités et compte rendu :

A l'issue de la compétition, le CTS de la ligue, adresse aux différents destinataires, la fiche bilan activités. Le représentant de la ligue adresse un compte rendu succinct sur le déroulement de la compétition à Patrick BUSSARD (mail : bussard.patrick@wanadoo.fr).

5. DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques » d'où l'obligation de :

- Favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- Lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- Nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- Promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

Gérard HAUSE

Vice-président de la ligue Ouest de la FCD
Coordonnateur général des activités



Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest ;
- Comité directeur de la LO ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Conseiller Technique Sportif « tir sportif » de la Ligue Ouest.

ANNEXE 1 – DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

CHAMPIONNAT DE TIR LONGUE DISTANCE DE LA LIGUE OUEST DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE Le samedi 28 avril 2018 à GUER-COETQUIDAN (56)

Samedi 28 avril 2018

- 7 heures précises accueil des compétiteurs pour le tir 400 m à l'entrée du camp par BEIGNON (56), au niveau des statues.
- 10 heures 30 précises accueil des compétiteurs pour les tirs 600 m et 800 m au même endroit.

Contrôles administratifs à l'arrivée sur le site.

Séries 400 m :

- 1^{ère} série : 08H00 - 08h45 - Série 11 ;
- 2^{ème} série : 09h30 - 10h15 - série 12.

Séries Combiné 600 m et 800 m :

- 1^{ère} série : 11h15 - 12h45 - Série 21 ;
 - 2^{ème} série : 13h15 - 14h45 - Série 22 ;
 - 3^{ème} série : 15h15 - 16h45 - Série 23.
- Déjeuner sur le champ de tir à partir de 12h00 ;
 - Fin des épreuves à 17h30 ;
 - Remise des récompenses et vin d'honneur à 18h sur le champ de tir (salle couverte).

ANNEXE 2 - RÈGLEMENT DES ÉPREUVES DE TIR

CHAMPIONNAT DE TIR LONGUE DISTANCE DE LA LIGUE OUEST DE LA FÉDÉRATION DES CLUBS DE LA DÉFENSE Le samedi 28 avril 2018 à GUER-COETQUIDAN (56)

400 m - Visée Ouverte Arme Réglementaire **Champ de tir : CT15**

Armes strictement réglementaires, sans aide à la visée (lunette, dioptré, visée type national match...).

Sur sac avant (sac à terre fourni ou sac à dos) et sans appui arrière.

Cibles : C200 demi-visuel.

5 cartouches d'essai en 5min.

Visualisation des résultats, les impacts ne seront pas bouchés.

10 cartouches de match en 10 min.

A l'issue des 15 coups, les 10 meilleurs tirs seront retenus.

600 m et 800 m - Tous calibres **Champ de tir : CT10**

Armes tous calibres avec lunette.

Même arme pour les deux distances.

Appui avant et arrière autorisés.

Cibles : C200 plein visuel.

5 cartouches d'essai en 5min à 600 m.

Visualisation des résultats, les impacts ne seront pas bouchés.

10 cartouches de match en 10 min.

A l'issue des 15 coups, les 10 meilleurs tirs seront retenus.

5 cartouches d'essai en 5min à 800 m.

Visualisation des résultats, les impacts ne seront pas bouchés.

10 cartouches de match en 10 min.

A l'issue des 15 coups, les 10 meilleurs tirs seront retenus.

Arbitrage et Réclamation

3 arbitres (officiels FFT) seront à disposition sur place en cas de litige.

ANNEXE 3 - PLAN DE SITUATION

Plan de situation accès par D124 axe Beignon - Ploërmel Entrée camp de Coëtquidan par les statues



